

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle polyvalente de l'espace culturel Georges Brassens (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 05 décembre 2025, dont un exemplaire a été affiché sur le site internet de la ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 28

Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Betty BOULOGNE pouvoir à Guillaume SAVEANT
- Hélène BERNAERT pouvoir à Maxence DECAIX
- Geoffrey FOURCROY pouvoir à Wilfrid ANFRY
- Stéphanie LACROIX pouvoir à Carol SILVESTRE
- Virginie MALAYEUDÉ pouvoir à Patrick DELPORTE

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-5-4 : Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

La ville a approuvé, lors de son Conseil Municipal du 29 mars 2023, la création de l'autorisation de programme AP001 « rénovation énergétique du centre Brassens », d'un montant de 2 600 000 euros ; cette autorisation de programme a été portée à 4 280 000 euros en 2025 pour correspondre au montant issu de l'appel d'offre, et les crédits de paiement ont été étalés sur 3 exercices, de 2023 à 2025. Le paiement des travaux est réalisé à plus de 98%, cependant il reste deux lots non encore terminés.

La présente délibération vise à prolonger d'une année l'autorisation de programme, afin de permettre le paiement du solde de ces deux lots sur l'année 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal de prolonger l'autorisation de programme d'une année, et de répartir les crédits de paiement tel que présenté dans le tableau annexé.

Vu :

- L'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57 ;
- La délibération n°2023-2-9 du 29 mars 2023 de création d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour la rénovation énergétique du centre Brassens ;
- La délibération n°2024-2-13 du 8 avril 2024 d'actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour la rénovation énergétique du centre Brassens ;
- La délibération n°2025-2-8 du 1^{er} avril 2025 d'actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour la rénovation énergétique du centre Brassens ;

.../...

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le



ID : 062-216207589-20251215-2025_5_4-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'actualisation de l'autorisation de programme présentée dans le tableau annexé ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses afférentes au projet considéré dans la limite de l'autorisation de programme présentée, et à mandater les dépenses s'y rapportant dans la limite des crédits de paiement inscrits.

Nombre de votants : 33

Pour : 26

Abstention : 6

Contre : 1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

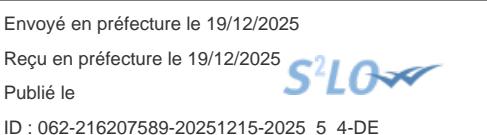
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, 15 décembre 2025

**Le secrétaire de séance,
Guillaume PRUVOST**

**Le Maire
Raphaël JULES**

Affiché le :



Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télerecours : <http://www.telerecours.fr>